

LETTRE OUVERTE DU CIPAC
À L'ATTENTION DES CANDIDATS
À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Dans le contexte d'une année 2022 marquée par deux échéances électorales déterminantes - la présidentielle et les législatives - notre fédération, au nom de ses 31 organisations membres, s'alarme de l'absence totale de la question culturelle dans les débats de la campagne électorale.

Alors qu'au plus fort de la crise sanitaire les Français ont très largement exprimé leur besoin de culture et leur attachement aux lieux qui permettent de la diffuser, aucun des projets des candidats ne semble accorder à la culture la place centrale qui devrait être la sienne.

L'État a toujours joué en France un rôle majeur dans le soutien à la création et la diffusion de la culture. Si ce que l'on appelle communément "l'exception culturelle française" doit aujourd'hui faire face à des bouleversements profonds - le développement du financement privé de la culture et le pouvoir grandissant des grands acteurs du numérique notamment - il nous apparaît que le ministère de la Culture a plus que jamais un rôle à jouer pour sauvegarder un modèle dans lequel la diversité et la liberté de la création sont affranchis de logiques purement comptables.

Les arts visuels sont le domaine dont les créations sont les plus omniprésentes dans notre société, mais aussi celui dont les professionnels sont assurément les plus précaires. Autour des artistes plasticiens, particulièrement touchés par la crise, tout un écosystème créatif et vivace de professionnels et de structures travaille au quotidien à la diffusion, l'accompagnement à la production, le commerce, l'enseignement et la médiation de l'art.

Aussi, des politiques publiques qui se dessineront dans les mois à venir dépend la capacité de ces derniers à poursuivre au mieux leur engagement au service de tous les publics pour un large accès à la culture.

Ainsi, à quelques semaines de ces élections, le CIPAC souhaite porter à l'attention des candidats les points suivants :

◆ **Sur l'action et le rôle du ministère de la Culture**

Nous croyons en la nécessité de l'action d'un ministère de la Culture fort, garant d'un service public de la culture. Nous croyons également à son rôle pour garantir la liberté de création et de programmation, conditions nécessaires à l'existence d'une véritable diversité dans les créations. Pour ce faire, son action doit être nourrie de ses concertations avec les professionnels de chacun des secteurs de la culture.

Dans le cas précis du secteur des arts visuels, le Conseil National des Professions des Arts Visuels, seule instance nationale de concertation sur les sujets se rapportant

au secteur, doit pouvoir jouer pleinement son rôle et voir sa légitimité reconnue et affirmée. À l'échelon régional, les réseaux territoriaux doivent être les interlocuteurs des conseils locaux des territoires pour la culture et ainsi prolonger le dialogue établi dans le cadre des Schémas d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels.

◆ **Sur le renforcement et la relance du secteur des arts visuels**

Les politiques de soutien à notre secteur doivent placer en leur centre les préoccupations relatives aux conditions d'activité et l'économie des artistes-auteurs. La crise a rendu d'autant plus urgente la résolution de nombreux problèmes relatifs à leur rémunération, leur régime et leur protection sociale. Pour les diffuseurs qui travaillent à leurs côtés au quotidien, il est urgent que leur représentation professionnelle soit démocratiquement organisée.

Au-delà du soutien aux artistes plasticiens, l'ensemble du secteur des arts visuels nécessite qu'une attention toute particulière soit portée aux moyens qui lui sont dédiés. Il demeure en effet le moins bien doté des secteurs de la création.

De la même manière, notre fédération reste en attente d'une politique de soutien à l'emploi (similaire à celle permise par le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle) qui permettrait d'appuyer la création de postes et de répondre aux situations de sous dotation chronique des structures en moyens humains.

Notre fédération connaît le rôle et la responsabilité qui est la sienne dans ce contexte électoral. Elle se tient donc à la disposition des candidats pour les rencontrer et leur exposer de manière concrète les problématiques de notre secteur.

À Paris, le 24 février 2022

Les 31 membres du CIPAC, fédération des professionnels de l'art contemporain :

ACB, Art Contemporain en Bretagne ; ADRA, Association de Développement et de Recherche sur les Artothèques ; AFROA, Association Française des Régisseurs d'œuvres d'Art ; AICA FRANCE, Association Internationale des Critiques d'art ; AIR DE MIDI, Réseau art contemporain en Occitanie ; ANDEA, Association Nationale des Écoles Supérieures d'Art ; ANEAT, Association Nationale des Écoles d'Art Territoriales ; APPEA, Association nationale des classes Préparatoires Publiques aux Écoles supérieures d'Art ; ARTS EN RÉSIDENCE ; ASTRE, Réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine ; BEAR, Bibliothèques d'Écoles d'Art en Réseau ; BLAI, Association nationale des professionnel-le-s de la médiation en art contemporain ; BOTOX(S), Réseau d'art contemporain Alpes et Riviera ; CEA, Association française des commissaires d'exposition ; CNEEA, Coordination Nationale des Enseignants des Ecoles d'Art ; CPGA, Comité Professionnel des Galeries d'Art ; DCA, Association française de Développement des Centres d'Art ; DEVENIR ART, Réseau des arts visuels en Centre-Val de Loire ; DIAGONAL, Réseau national des structures de diffusion et de production de photographie ; DOCUMENTS D'ARTISTES - Réseau National ; FFCR, Fédération Française des professionnels de la Conservation-Restauration ; la Fondation FRANCÈS ; l'ŒUVRIÈRE, Association d'installatrices et d'installateurs d'œuvres d'art ; LORA, Lorraine Réseau Art Contemporain ; PAC, Provence Art Contemporain ; PLAN D'EST - Pôle arts visuels Grand Est ; PLATFORM, Regroupement des Fonds régionaux d'art contemporain ; PÔLE ARTS VISUELS Pays de la Loire ; SEIZE MILLE, Réseau art contemporain Bourgogne Franche-Comté ; TRAM, Réseau régional Île-de-France ; 50° NORD, Réseau transfrontalier d'Art Contemporain.

→ www.cipac.net // cipac@cipac.net